



HAL
open science

La démocratie participative en France. Etude de cas : un conseil d'habitants d'un quartier populaire

Michel Koebel

► **To cite this version:**

Michel Koebel. La démocratie participative en France. Etude de cas : un conseil d'habitants d'un quartier populaire. Séminaire de recherche " Politique et dynamique des territoires ", Mar 2011, Strasbourg, France. <hal-03096376>

HAL Id: hal-03096376

<https://hal.science/hal-03096376v1>

Submitted on 12 Feb 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC 4.0 - Attribution - Non-commercial use - International License

La démocratie participative en France.

Etude de cas : un conseil d'habitants d'un quartier populaire.

Conférence dans le cadre du réseau de recherche « Politiques et dynamiques des territoires » de l'Université de Strasbourg – 21 mars 2011 (Palais Universitaire – salle Fustel – 9h).

Michel Koebel

I. La démocratie participative en France.

Le sujet que j'aborde dans cette conférence est centré sur une recherche que j'ai effectuée en 2007 dans une commune de l'Est de la France [*il ne sera pas possible de citer le nom de la commune, l'auteur n'ayant contractuellement pas le droit de publier ce nom*]. C'est pour mieux comprendre le contexte de cette étude que j'ai voulu introduire mon propos par quelques réflexions sur la démocratie participative en France.

« Participer » dans un cadre démocratique est tout d'abord une évidence : que ce soit dans le cadre d'une démocratie directe ou représentative, les citoyens sont appelés à participer – par exemple et *a minima* par un vote – aux décisions qui les concernent. Ainsi, même dans le cas d'une démocratie représentative, cadre dans lequel les « représentants » peuvent ne garder aucun contact avec les « représentés » durant la totalité de leur mandat, les citoyens participent au pouvoir par la désignation de ces représentants. Dans cette perspective, une démocratie représentative est aussi une démocratie participative.

Mais, on l'a bien compris, le développement en France de cette expression « démocratie participative » n'inclut pas la participation électorale. Ni celle des élections, ni celle d'ailleurs des éventuels référendums organisés entre deux élections. Elle correspondrait donc plutôt à une participation, entre deux élections, de citoyens non élus aux décisions qui les concernent sous une autre forme que la participation électorale. Cependant, là aussi, on pourrait objecter le fait que, depuis que la démocratie existe, certains citoyens non élus participent régulièrement et plus ou moins directement aux décisions qui les concernent : il s'agit de citoyens « influents », qui ont « l'oreille des élus », et qui les rencontrent à diverses occasions, lors de réunions de concertation, des rencontres de courtoisie, mais aussi en partageant les mêmes loisirs qu'eux, parce qu'ils font souvent partie du même monde. Leurs idées ou revendications sont souvent prises en compte, parce que leur poids – économique, culturel, social ou symbolique – est important dans le territoire que gère l' élu. Mais on n'a jamais considéré cela comme de la « démocratie participative ». Et pour cause : il ne faudrait pas que ces modalités de prise de décision des élus soient connues du grand public.

Une autre forme de participation pourrait encore être évoquée : celle qui part du peuple et qui s'organise plus ou moins (par des manifestations, des groupes de pression, des grèves de la faim, voire de la violence et de la casse) et dont l'objectif est de faire fléchir le pouvoir politique, le faire changer d'avis sur la politique qu'il mène. Si le pouvoir en place en tient compte, alors on peut dire qu'il y aura eu participation et, en quelque sorte, ne pourrait-on pas parler là aussi d'une certaine forme de « démocratie participative » ?

Il faut croire que non : il ne s'agit donc pas là non plus de cette « démocratie participative » qui aurait été « inventée » par Ségolène Royal – comme le prétendent ses amis mais comme le concèdent également ses adversaires politiques – lors des présidentielles de 2007, mais que l'on peut faire remonter bien plus loin. Elle correspond à des modalités de participation finalement bien spécifiques : ce sont des instances de participation des citoyens ou des habitants, proposées et organisées par ceux qui détiennent le pouvoir politique sur un territoire donné. On peut voir se développer diverses formes d'une telle offre de participation : d'instances éphémères comme des réunions de quartiers, des débats publics ou des échanges sur internet, jusqu'à des instances plus structurées comme les conseils de quartier et divers autres conseils consultatifs (de « sages », de jeunes, d'étrangers, d'associations).

Ces formes existent depuis les années 1960 : on peut considérer qu'elles ont débuté lorsque, par exemple, ont été créées les premières « commissions extra-municipales » (après les élections de 1959), ou encore les premiers « conseils de jeunes » (entre 1963 et 1967), lorsque Jean-Pierre Maillard-Salins a inventé à Vandœuvre après 1971 ses trois conseils (de jeunes, d'anciens, d'associations) qui venaient compléter, avec le conseil municipal, ce qu'il appelait le « grand conseil ». On peut citer aussi Hubert Dubedout

comme l'un des précurseurs de ces formes de participation à travers les GAM – Groupes d'Action Municipale – qu'il a mis en place dès 1963 et qui l'ont conduit à conquérir la mairie en 1965 (ces GAM n'ont pas été mis en place par les instances de pouvoir, mais par des militants dans les divers quartiers ; ils ont essaimé pour devenir un phénomène national au début des années 1970). A ce propos, il est nécessaire de différencier les initiatives venant des habitants et qui se sont montées souvent contre le pouvoir local (Georges Gontcharoff fait remonter alors l'histoire des conseils de quartier aux années 1920 avec l'émergence des premiers « comités de quartiers ») aux initiatives du pouvoir où divers comités ou dispositifs deviennent, au cours des années 1970, des instruments de gouvernance et où ce sont les élus qui sollicitent la participation des habitants (cf. les analyse de Christian Le Bart sur le sujet). De telles initiatives se sont notamment développées dans les quartiers populaires concernés par des politiques d'aménagement urbain, où les habitants étaient conviés à des réunions pour participer à l'élaboration des plans d'aménagement local, de restructuration de l'habitat, etc. : un peu plus tard, dans le cadre de la politique de la ville (concernant principalement les quartiers « sensibles »), l'État a voulu mettre l'habitant au centre de cette politique et n'y est jamais parvenu, sauf dans quelques expériences marginales (Blanc, 1999).

A la fin des années 1970 et au cours des années 1980, des initiatives ont été prises par des maires, notamment de gauche (après la vague socialiste aux élections municipales de 1977), pour convier la population à des réunions de discussion avec les élus, notamment des réunions de quartier. Les conseils municipaux d'enfants et de jeunes, qui se sont développés dans les années 1980 pour atteindre le nombre de 1300 en France au milieu des années 1990, ont souvent été considérés comme faisant partie de cette démocratie participative, bien qu'ils se soient pratiquement tous fondés sur un modèle de démocratie représentative.

Etonnant alors de voir que l'on attribue à Ségolène Royal la « maternité » de la démocratie participative. Juste un rappel : « Ségolène Royal, la candidate socialiste, a organisé sa campagne autour de « forums participatifs », dans le cadre de débats locaux ou sur la « blogosphère » (desirsdavenir.org et nombreux blogs de soutien). De même, la candidate socialiste a inscrit dans son programme l'idée d'une participation politique des citoyens à la vie démocratique sous la forme de « jurys citoyens » tirés au sort et censés contrôler les décisions des élus locaux... Cette série d'initiatives et de dispositifs était censée incarner une « campagne participative ». Tout se passe – aussi bien du côté des spécialistes de la communication entourant la candidate que du côté de ses adversaires politiques – comme si la démocratie participative avait été inventée à cette occasion, dans une logique toute politique où l'on confond l'émergence d'un phénomène avec son apparition médiatique dans les hautes sphères politiques nationales. La démocratie participative n'a évidemment pas attendu 2006 ou 2007 pour exister en France »¹.

Ainsi, en matière de démocratie participative, selon que l'on prend en compte le point de vue dominant ou que l'on essaie de comprendre ce que signifie participer en démocratie, on prendra en compte ou non les diverses formes de participation évoquées plus haut.

Il est néanmoins indéniable que les formes les plus visibles de démocratie participative actuellement existantes en France sont celles qui sont proposées et organisées par les instances de pouvoir en direction des habitants ou des citoyens afin qu'ils participent à certaines des décisions qui les concernent.

Certaines d'entre elles ont été instituées, légalisées, et même parfois rendues obligatoires, comme les conseils de quartier dans les communes de plus de 80 000 habitants (depuis 2003). Mais on peut aussi citer les procédures plus anciennes comme les enquêtes publiques analysées par Cécile Blatrix comme étant des enquêtes « sans public ».

C'est que les diverses formes de démocratie participative commencent à faire l'objet d'analyses sociologiques approfondies. J'ai déjà cité Cécile Blatrix, mais il faut y ajouter Marie-Hélène Bacqué, Antoine Bévort, Maurice Blanc, Loïc Blondiaux, Jean-Pierre Gaudin, Christian Le Bart, Sandrine Levêque, Catherine Neveu, Marion Paoletti, Christophe Prémat, Henri Rey, Sandrine Rui, Yves Sintomer, et quelques autres jeunes chercheurs. On trouve surtout des représentants de la science politique, des sociologues, mais également parfois des urbanistes qui s'intéressent à ce phénomène.

¹ Extrait (page 111) de : KOEBEL, M. (2010). Le local, lieu d'innovation politique ? In J.-V. HOLEINDRE & B. RICHARD (coord.). *La démocratie. Histoire, théories, pratiques* (pp. 111-120). Auxerre : Editions Sciences Humaines (coll. Les ouvrages de synthèse).

Plusieurs d'entre eux ont une approche critique des dispositifs ainsi mis en place. La plupart répondent allègrement aux nombreux appels d'offre en provenance d'élus locaux, sans prendre toujours la distance nécessaire permettant de nuancer les effets des dispositifs analysés, et versant parfois dans l'apologie de la démocratie participative. Certains chercheurs peuvent ainsi devenir des cautions scientifiques de programmes électoraux.

[Comme la seconde partie de mon exposé concerne plus particulièrement un dispositif proche des conseils de quartier, je vais présenter l'analyse que j'avais publiée à propos de ce type de dispositif dans un article paru dans Les grands dossiers des Sciences Humaines (n°6, 2007)].

Les conseils de quartiers semblent représenter « de prime abord une avancée en matière de démocratie participative. Rappelons d'abord que le nombre de communes concernées par cette obligation n'est que d'une cinquantaine en France... Ensuite, leur composition et leur mode de fonctionnement sont fixés par le conseil municipal, c'est-à-dire le maire. Cette forte dose de contrôle municipal du dispositif, inscrit dans la loi, n'est guère étonnant quand on sait que près de 90% des parlementaires ayant amendé le projet initial puis voté cette loi cumulent leur mandat national avec un ou plusieurs mandats locaux⁷. Nombre de ces élus locaux ne tiennent pas à perdre du pouvoir dans leur territoire. Certains d'entre eux reprochent régulièrement aux dispositifs de démocratie participative de remettre en cause la légitimité de leur pouvoir et mettent en avant leur légitimité électorale et la confiance que la majorité des habitants a exprimé lors du vote. Les conseils de quartier incarnent bien le principe de participation *octroyée*, cas le plus fréquent dans la démocratie participative (au détriment de la parole conquise par les habitants), dans des formes contrôlées par le détenteur du pouvoir local qui vont très vite se révéler socialement discriminantes. En effet, comme l'ont montré les études menées par Loïc Blondiaux [et comme nous avons pu le constater lors des réunions organisées lors des Etats généraux du sport organisées par la ville de Strasbourg], lors des réunions ouvertes aux habitants d'un quartier, les prises de parole des uns et des autres vont être diversement valorisées selon les caractéristiques du locuteur. Le maire ou l'adjoint vont être présentés en tant que tels, ce qui a pour effet d'asseoir d'entrée leur prééminence, de rappeler leur pouvoir et ainsi de légitimer leur discours. Le technicien est présenté comme spécialiste du dossier ; le langage qu'il utilise ne laisse d'ailleurs aucun doute sur ce point. Il est ainsi armé face à d'éventuelles tentatives de remise en cause de la part de citoyens ordinaires dont les critiques peuvent ainsi être facilement balayées. Ces derniers n'ont d'ailleurs pas préalablement accès aux dossiers, et même s'ils l'avaient, encore faudrait-il qu'ils disposent des compétences techniques pour le comprendre. Les interventions vont être diversement accueillies, entre d'un côté le représentant d'une association importante ou le représentant d'une institution, et de l'autre l'habitant ordinaire, qui ne parle que pour lui-même. Ce dernier, pour peu qu'il ne sache pas bien s'exprimer en public, qu'il montre sa colère en haussant le ton, ou qu'il expose maladroitement une revendication proprement individuelle, va faire l'objet de recadrages, de remarques sur des manières plus acceptables de s'exprimer, de rappels sur la prééminence de l'intérêt général des habitants du quartier. Autant de remarques qui dévalorisent celui dont les mots, le ton et le statut ne conviennent pas à la situation et ôtent toute valeur au contenu de ce qu'il tentait d'exprimer. Il n'est même pas question de tous ceux, présents, qui ne parviennent pas du tout à exprimer leurs idées, et encore moins de tous ceux qui ne participent pas aux réunions de quartier, généralement plus de 98% de la population concernée.

Ces formes de discrimination sociale ne se limitent pas aux conseils de quartiers et se retrouvent dans de nombreux dispositifs de participation des habitants (...). Le niveau de revenus, le quartier d'habitation, le niveau d'études et la position professionnelle, tant par le prestige social qu'elle apporte que par les compétences qu'elle permet d'exercer et auxquelles elle permet de s'exercer (prendre la parole en public, gérer des dossiers complexes, gérer des ressources humaines et financières), sont autant de caractéristiques qui seront pour les uns des portes d'accès et pour les autres des barrières, parfois insurmontables. Les formes de participation proposées, conçues par des membres de catégories sociales supérieures, sont plus adaptées à ceux qui possèdent déjà les codes de ce milieu social et qui maîtrisent l'art de masquer leurs intérêts privés et personnels dans leurs discours et leurs stratégies. Le bonne volonté de certains élus locaux, celle d'avoir voulu donner la parole aux citoyens et les associer aux décisions locales, est ainsi rattrapée par des logiques de discrimination sociale, parfois tout à fait involontaires, tant les élus pensent pouvoir faire abstraction de – ou en ignorant simplement – l'influence de leur origine et de leur position sociales sur leur façon de penser, de concevoir et d'animer la démocratie participative dans leur territoire.

Au final, on peut considérer que les dispositifs que l'on désigne sous l'appellation générique de « démocratie participative » sont tous sous l'autorité exclusive des exécutifs locaux, soit parce qu'ils sont encadrés par des textes législatifs qui leur donnent cette autorité, soit parce qu'ils sont conçus et organisés par les élus et sont alors juridiquement sous leur entière responsabilité. Tant que ces dispositifs seront pensés et dirigés par ceux qui concentrent le pouvoir politique dans l'espace local, cette participation, accessoire politique devenu aujourd'hui nécessaire dans la panoplie du parfait démocrate, ne pourra échapper à ce contrôle excessif de la part de ceux qui, tout en déclarant souhaiter la participation des citoyens, craignent plus que jamais le contrôle en retour que pourraient exercer les citoyens sur leur pouvoir. »

Le fait d'octroyer la parole à certaines catégories de la population revient en quelque sorte à affirmer leur relative incapacité à prendre part au débat public, à prendre le pouvoir. D'où l'existence de conseils d'enfants ou de jeunes (même de jeunes adultes), de conseils d'anciens ou de « sages », de conseils d'étrangers, autant de secteurs où est perçu un déficit de participation.

Et ceux qui acceptent alors de participer acceptent du même coup le système qui leur octroie cette participation et participent à leur légitimation. D'où ce slogan anarchiste rapporté par le sociologue Jean-Pierre Garnier – « *Je participe, tu participes, il participe, nous participons, vous participez, ils décident* ». Ce type de slogans, déjà en vogue dès les années 1960, revenait à dire que participer, c'était faire le jeu du système.

Cette idée de faire participer ceux qui généralement ne participent pas, ne se font pas entendre, les « sans voix », était au cœur du projet de « conseils d'habitants » que le maire de Blancs-Rivages² a tenté de renouveler dans sa commune après son élection en 2001.

II. Etude de cas : un conseil d'habitants d'un quartier populaire.

Cette étude était en fait une commande du maire de Blancs-Rivages. L'idée de faire participer les habitants des différents quartiers de la ville n'est pas venue d'elle : la précédente municipalité (élue en 1995) avait conçu un système de « Conseil Consultatifs de Quartier » (CCQ), composés de quatre collèges – les jeunes, les associations, les habitants et les acteurs économiques – et dont les membres habitants étaient élus théoriquement par « tous les habitants de Blancs-Rivages, à partir de 11 ans, quelle que soit leur nationalité » (Fourdrignier, 1997, 5-6). En fait, moins de 3% des habitants ont participé aux élections (1 147 électeurs pour environ 40 000 électeurs potentiels) ; les acteurs économiques, les jeunes ainsi que les immigrés ont été très peu représentés dans ces conseils, les deux premiers par manque de volonté, les derniers par leur faible participation au vote mais aussi par leurs représentants systématiquement écartés par les électeurs. Ces conseils ont rencontré de nombreuses difficultés de mise en place puis de fonctionnement : manque de reconnaissance et de visibilité mais également manque de précisions sur les prérogatives de ces conseils. Des critiques ont fusé – y compris dans la presse locale – sur une consultation en forme de leurre. Même le « référent » municipal, nommé ensuite par la mairie pour s'occuper des relations entre les conseils et la mairie et chargé d'organiser des élections partielles à mi mandat, qualifiera plus tard le dispositif d'« usine à gaz ». On notera aussi que les CCQ ont été également investis par des membres de l'opposition « ou leurs épouses » qui s'en serviront pour critiquer l'action municipale, notamment à travers la presse locale, à tel point que l'on a entendu dire que les CCQ auraient pu constituer un « troisième tour des élections municipales »³.

Ce contexte préalable était important à évoquer pour comprendre les réticences du nouveau maire vis à vis de ce dispositif au moment où il prend les rênes du pouvoir local en 2001. Il s'agissait pour lui de renouveler l'initiative en la remodelant profondément, et en l'intégrant dans une politique plus vaste de participation des habitants sur laquelle il a fondé en grande partie son argumentaire électoral aux élections de 2001. Plusieurs dispositifs sont ainsi mis en pace ou profondément revisités :

- Le conseil municipal des enfants.
- Le conseil des sages.
- Les conseils des habitants (dans les cinq quartiers de la ville).
- Les gardes urbains (des « gardes champêtres » en milieu urbain censés rendre des services de proximité aux habitants sur simple demande).

² Le nom de la commune a été modifié.

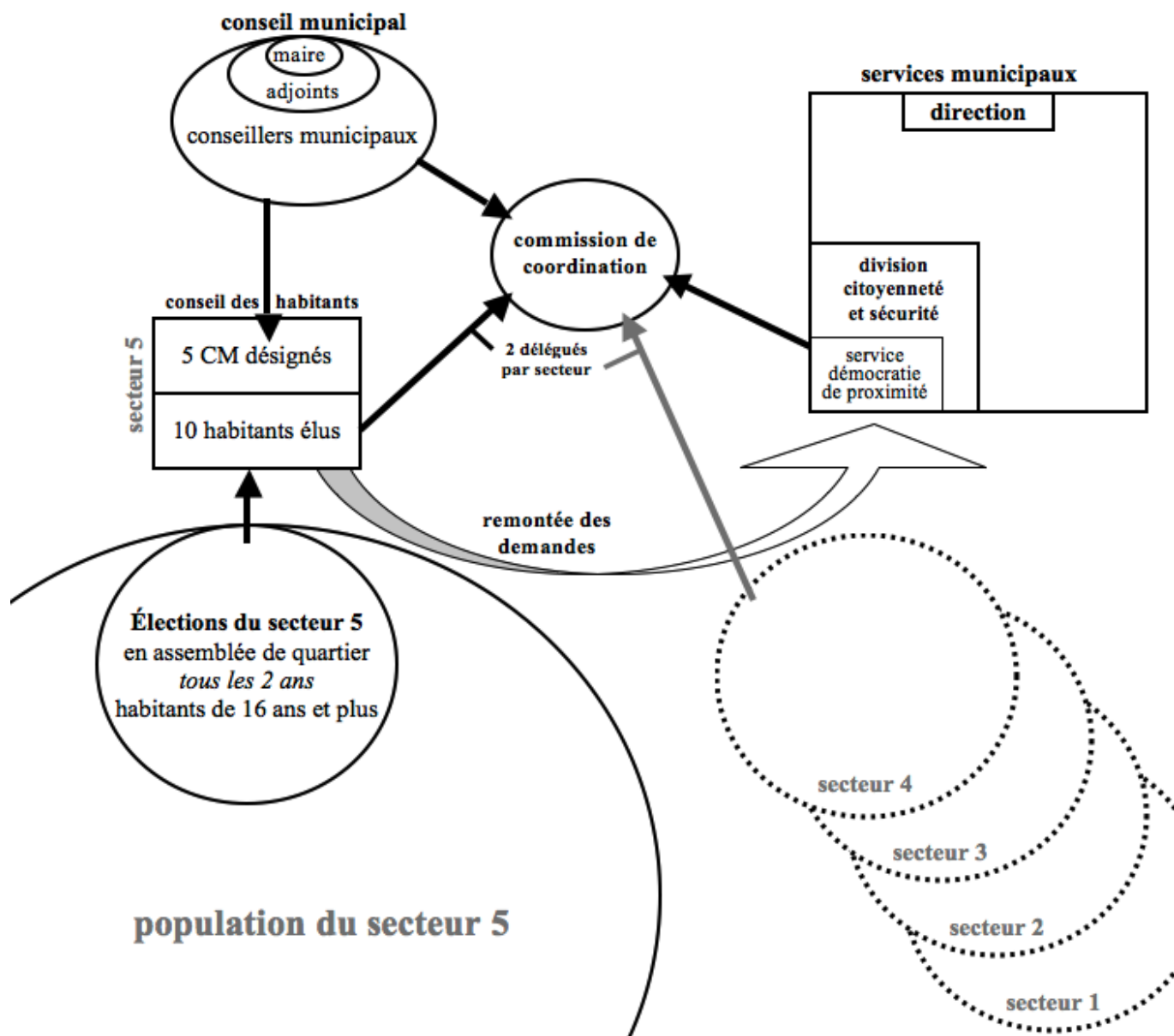
³ Selon un entretien réalisé en 2007 avec l'ancien référent municipal.

On peut y ajouter les initiatives liées à la politique de la ville, et notamment les Ateliers de Travail Urbain (ATU) qui associent également les habitants à des réunions de travail avec des élus et des techniciens sur le devenir de leur environnement en liaison avec les programmes de rénovation. Mais cette initiative relève formellement d'un autre programme que celui de démocratie participative.

Ces dispositifs sont ainsi des réponses à un objectif politique plus général : permettre aux habitants de mieux vivre, d'être plus écoutés, d'être plus acteurs et de prendre une part plus active à la vie de la cité. Le souhait du maire s'adresse plus particulièrement à ceux qui ne prennent jamais la parole, qui n'expriment jamais leurs demandes, qui ont du mal à comprendre les décisions, et qu'elle aime à résumer par l'expression « les sans voix ».

Ce nouveau dispositif, fondé sur une « charte de la démocratie participative » était finalement assez complexe. Chaque conseil d'habitants était constitué de 10 membres élus au sein d'assemblées générales de quartier et de 5 représentants du conseil municipal. Un service spécifique « démocratie de proximité » est en quelque sorte mis à disposition des conseils pour faciliter leur fonctionnement, avec tout un système de remontée des demandes issues des quartiers *via* les conseils, ainsi qu'une commission de coordination où siègent deux représentants de chaque conseil et dix élus municipaux (dont obligatoirement le maire et l'adjoint chargé du dispositif (voir Graphique 1 ; le secteur 5 est celui qui a fait l'objet de l'étude).

Graphique 1 : schéma de fonctionnement des conseils d'habitants



Le conseil des habitants quant à lui doit se réunir au minimum six fois par an dans un équipement municipal du quartier. Les réunions sont publiques (ouvertes à tous les habitants) et des experts extérieurs peuvent y être invités. Le collège « habitants » élit (ou désigne) en son sein le président du conseil. « Aux côtés du Président, les 5 membres du collège des élus sont chargés de faciliter les relations entre le Conseil des Habitants, le Conseil Municipal et les services municipaux⁴ ». Le président convoque les réunions du conseil et définit les autres règles d'organisation interne. Chaque année, le conseil des habitants doit transmettre au maire et à la commission de coordination un bilan annuel.

« Un budget de fonctionnement est alloué, par le Conseil Municipal à chaque Conseil des Habitants⁵ », en particulier pour faciliter l'information des habitants.

Les projets élaborés par les conseils des habitants doivent d'abord être acceptés par la commission de coordination, puis « faire l'objet d'un examen des services municipaux qui devront retourner leurs avis justifiés dans un délai concerté et raisonnable, qui ne pourra excéder 6 mois⁶ ». Dans le cadre de ces projets, le conseil municipal peut déléguer des élus (éventuellement accompagné de représentants des services municipaux) pour une information complémentaire ou une consultation du conseil des habitants.

Des garde-fous ont été mis en place dans la charte pour rappeler que, ni les conseils des habitants, ni la commission de coordination ne sont des instances de décision : seul le conseil municipal est l'instance de décision légitime. Les dossiers ou projets n'ayant pas encore été validés par le conseil municipal ne doivent en aucun cas faire l'objet de communications officielle de la part des conseils des habitants.

C'est dans ce contexte que, après 2 années de fonctionnement de ces nouveaux « conseils d'habitants » (il a fallu en effet presque trois années de concertation et d'organisation pour qu'aient lieu enfin les premières élections en mai 2004), et deux ans avant les élections municipales, le maire a souhaité faire un bilan de ce dispositif. Ce qui l'intéressait en particulier était de connaître la place occupée par les « sans voix » dans le dispositif. Aussi, lorsque, pour des raisons budgétaires, il a fallu choisir pour l'étude se limiter à un seul quartier, son choix s'est porté sur le quartier le plus défavorisé de la commune.

La commune (un peu plus de 55 000 habitants) se situe dans un département sinistré sur le plan de l'emploi. En 1999, au plus fort de la crise, elle affichait un taux de chômage de 20% (pour une moyenne nationale de 12%). Plus de 40% de la population vit dans des logements sociaux, et la commune compte trois zones urbaines sensibles, dont la plus importante se situe en plein cœur du secteur 5, appelé à constituer le 5^e conseil d'habitants de la commune. Sur le plan politique, la commune est ancrée à gauche depuis des dizaines d'années (communiste avant 1977, puis socialiste, divers gauche, et à nouveau socialiste depuis 2001, avec des adjoints communistes et écologistes).

Le secteur 5 (cf. Graphique 2), s'oppose principalement au secteur 4 sur le plan de la composition sociale de sa population. Quand le centre-ville (secteur 4) présente 42,6% d'ouvriers et employés, le secteur 5 en présente 72,7% (la différence est la plus nette pour les ouvriers : 15,9% contre 39,4%) ; pour les cadres supérieurs, les pourcentages s'inversent : 20,9% au centre ville contre 5,2% dans le secteur 5. Ainsi, on trouve deux fois et demie plus d'ouvriers mais quatre fois moins de cadres supérieurs dans le secteur 5 qu'au centre ville (secteur 4).

Le secteur 5 correspond à peu de choses près à 7 îlots définis par l'INSEE qui peuvent être regroupés en trois quartiers (comme l'a fait d'ailleurs l'INSEE dans l'attribution des numéros d'îlots) :

- le quartier « Jules Verne » au centre du secteur 5 ;
- le quartier « Vieilles Granges » à l'Ouest, plus connu sous les appellations « Couronne Champagne » au Nord et « La Croisette » au Sud ;
- le quartier « Grand Pont » à l'Est, plus connu sous l'appellation de l'ancienne commune au Nord.

Le quartier « Jules Verne » s'écarte sensiblement des deux autres quartiers du secteur, la quasi totalité des caractéristiques sociographiques analysées en attestent. Cela n'est pas très étonnant, puisque le classement de ce quartier en « zone urbaine sensible » est en grande partie lié à de telles caractéristiques. Il s'agit d'un quartier presque exclusivement composé d'immeubles HLM (des diapositives seront

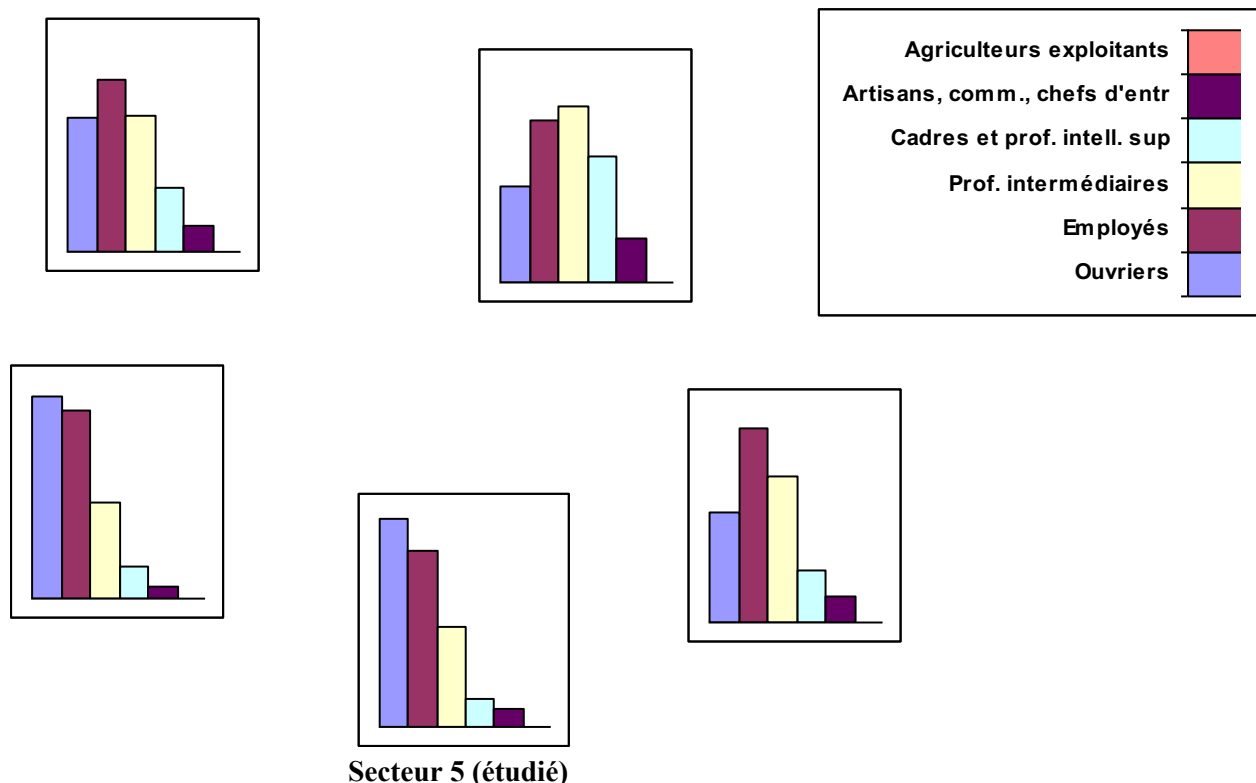
⁴ Cf. « La charte de la démocratie participative », article 6 (annexe 3).

⁵ Id.

⁶ Ibid.

projetées au cours de la conférence), et, malgré la présence visible d'espaces verts entre les barres d'immeubles et les tours, la densité de population y est dix fois plus élevée que dans le reste du secteur. La population du quartier « Jules Verne » est la plus jeune du secteur. Le taux de chômage y est très élevé (deux fois plus élevé que le reste du secteur). La population est principalement composée de classes populaires : plus de la moitié des actifs sont ouvriers, presque un tiers sont employés, le niveau d'études est très faible et le taux de familles monoparentales deux fois plus élevé que dans le reste du secteur.

Graphique 2 : catégories socioprofessionnelles des 5 secteurs de Blancs-Rivages
(le fond de carte a été supprimé en vue d'anonymisation)



Si l'on compare ce quartier à la moyenne des ZUS en France la même année, on s'aperçoit que certains critères sont encore plus accentués dans le quartier « Jules Verne », comme le taux de chômage (25,4% en moyenne dans les ZUS françaises contre 37,6% à « Jules Verne »), le taux de locataires HLM (61,3% contre 84,2%), le taux de propriétaires (19,9% contre 9,0%), le nombre de non diplômés (33,1% contre 41,8%), et les ouvriers parmi les actifs (39,3% contre 51,9%). Cette situation, particulièrement aggravée, est caractéristique du contexte ardennais et carolomacérien, particulièrement sinistrés sur le plan de l'emploi.

Le reste du secteur 5 s'oppose par ses caractéristiques au quartier « Jules Verne », mais le contexte local ne permet pas de les qualifier pour autant de quartiers privilégiés. On le voit immédiatement sur les prises de vue aériennes, on n'y décèle quasiment aucun immeuble, tous ceux qu'on y voit appartiennent au quartier « Jules Verne » qui les sépare.

Le quartier « Vieilles Granges » est composé de parties plus anciennes mais aussi de lotissements de maisons individuelles que l'on voit bien sur la photo. Le quartier « Grand Pont » quant à lui est plus ancien, issu du regroupement communal des années 1960, puisqu'il est principalement composé de l'ancienne commune.

On trouve dans ces deux quartiers beaucoup plus de propriétaires qu'à « Jules Verne » (autour du tiers des logements), ce qui explique peut-être pourquoi on y trouve aussi plus de personnes ayant emménagé depuis longtemps.

Mais le taux de chômage y est tout de même assez élevé, le niveau de diplôme inférieur à la moyenne de Blancs-Rivages (elle-même inférieure à la moyenne française, à l'image de la région), et le taux d'ouvriers et d'employés y est très élevé (deux tiers de la population active), ce qui en fait également des

quartiers populaires, même s'ils sont plus diversifiés que le quartier « Jules Verne », et que nous avons ainsi modifié le titre initial de l'enquête pour caractériser ce secteur en terme de « quartier populaire ». Cependant, ces différences à l'intérieur du secteur 5 ont leur importance dans le profil des participants au conseil de quartiers et aux réunions qu'il organise, et j'y reviendrai dans la suite de l'analyse.

La plupart des analyses existantes à propos de la démocratie participative en France tendent à faire penser que de telles caractéristiques et difficultés n'invitent pas à une forte participation.

Pourtant, la participation des habitants n'est pas nulle, les assemblées de quartier ont bien lieu, des habitants viennent participer aux réunions régulières du conseil des habitants.

Cependant, lorsque l'on rapporte le nombre de participants aux diverses réunions à la population potentielle des habitants concernés, on ne parvient guère à dépasser 0,5 à 1,0% de la population, même aux réunions les plus suivies. Dans *Le mot du Conseil d'habitants* du secteur 5, il est indiqué que, durant les six derniers mois, « la moyenne de participation (...) est de 35 habitants par réunion⁷ » (ce qui est plus ou moins confirmé par les listes de présence qui nous ont été fournies pour cette période : 26 pour la réunion du 11 septembre 2006 – le total indiqué en bas de la liste est de 35 personnes, en tenant compte sans doute des membres du conseil lui-même qui n'ont pas indiqué leurs noms sur cette liste ; 33 présents sur une liste non datée ; 14 présents à la réunion du 12 février 2007⁸), ce qui représente à peine 0,3% de la population du quartier. Ce nombre a presque baissé de moitié lors des dernières réunions auxquelles l'équipe de recherche a participé.

Lors de la première élection, en dehors des candidats eux-mêmes, seules 53 personnes se sont déplacées pour participer au vote dans le secteur 5, c'est-à-dire 0,4% de la population concernée, ce qui est le score le plus faible des cinq secteurs (cf. Tableau 1).

Tableau 1 : Participation électorale brute et nette aux premières élections des conseils d'habitants dans les cinq secteurs de Blancs-Rivages (mai 2004)⁹

Nombre d'habitants	Total	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	32	5
Population 16 ans et +	42 950	4 250	9 400	6 600	9 350	13 350	
Nombre de candidats	91	13	24	15	15	24	
Nombre de votants	322	44	64	48	79	77	
Participation électorale brute	0,75%	1,04%	0,68%	0,73%	0,84%	0,58%	
Participation électorale nette	0,54%	0,73%	0,43%	0,50%	0,68%	0,40%	

Les élections de juin 2005 ont vu le nombre global de votants baisser à 290 (– 10%) (même si le nombre a légèrement augmenté dans le secteur 5, passant de 79 à 85¹⁰). La participation était encore moindre aux élections de juin 2006, et particulièrement dans le secteur 5 : 202 votants sur l'ensemble de la commune (ce qui correspond à une chute de 30% par rapport à 2005, et de 37% par rapport à 2004). Dans le secteur 5, seuls 43 votants se sont déplacés – 33 si l'on ne compte pas les candidats – (ce qui correspond à une chute de près de 50% par rapport à 2005), et l'on comprend mieux les inquiétudes de certains membres du conseil actuel quant à leur légitimité en tant que représentants de leur secteur.

La question de la légitimité revient aussi à propos du nombre de candidats. En effet, si la concurrence a pu paraître sévère lors des premières élections dans le secteur 5 en juin 2004 avec 24 candidats pour 10

⁷ « Le mot du conseil d'habitants », *Infolocales* n°9 –secteur 5– de février 2007 (p. 2).

⁸ Ce sont les deux seules listes que nous avons pu obtenir pour la période précédant notre participation aux réunions du conseil (à partir de février 2005).

⁹ Participation électorale « brute » = avec les candidats ; « nette » = sans compter les candidats. Source : *Blancs-Rivages magazine*, juin 2004 (p. 4).

¹⁰ Ces chiffres (ainsi que ceux de 2006) ont été fournis à notre demande par le service « démocratie de proximité ». Ils diffèrent légèrement de ceux que nous avons trouvés dans le *Rapport d'activité 2005*, Ville de Blancs-Rivages (p. 10) [en ligne]. Consulté en septembre 2007 sur le site de la commune. Il est à noter que cette information comme celle concernant la participation aux élections de juin 2006 ne sont pas parues dans les *Infolocales* ni dans *Blancs-Rivages magazine*, le magazine municipal, ce qui vient un peu en contradiction avec la volonté d'information et de transparence qui accompagne la politique de démocratie participative de la mairie.

postes à pourvoir, cela est aussi un signe de l'intérêt porté par les habitants pour cette structure de participation. On pourrait penser que ce nombre important est lié à la nouveauté du système (après quelques années de mise en sommeil des conseils consultatifs de quartier) et à la médiatisation importante dont la mise en route des conseils d'habitants ont bénéficié. Un an plus tard, le nombre de candidats a légèrement baissé (20 candidats en juin 2005¹¹). Il semble qu'aux dernières élections, il n'y ait pas eu suffisamment de candidats par rapport au nombre de postes à pourvoir, et c'est *in extremis* que certains habitants ont été poussés à se présenter – sans qu'ils soient particulièrement motivés (l'un d'entre eux, au cours du questionnaire, déclare même ne pas avoir été élu) – afin d'atteindre tout juste le seuil de 10 candidats. En ajoutant à l'absence de choix – 10 candidats pour 10 postes à pourvoir – le faible nombre de votants, on peut comprendre les inquiétudes de certains membres du conseil quant à la légitimité de la structure.

Cependant, quand la concurrence est forte, cela a généralement pour effet une sélectivité sociale plus grande. Certains candidats auraient ainsi pu être éliminés s'ils avaient dû affronter une concurrence. Pour le savoir, observons de plus près les caractéristiques des 10 élus.

Tableau 2 : Comparaison des caractéristiques entre un conseil des habitants « hypothétique » (qui refléterait parfaitement les caractéristiques des habitants du secteur 5), et le conseil actuellement en place dans le secteur 5

Caractéristiques sociographiques	Conseil « hypothétique »	Conseil « réel »
<i>Sexe</i>		
Hommes	4	7
Femmes	6	3
<i>Profession</i>		
Ouvriers	2	1
Employés	2	1
Professions intermédiaires	1	2
Cadres et prof. intellect. sup.	0	0
Retraités	3	6
Autres sans act. professionnelle	2	0
<i>Age</i>		
16-45 ans	5	2
46 ans et plus	5	8
<i>Diplôme obtenu</i>		
Aucun diplôme	6	4
CAP-BEP	3	2
Bac et plus	1	4
<i>Quartier d'habitation</i>		
Vieilles Granges	4	9
Jules Verne	4	1
Grand Pont	2	0
<i>Statut d'occupation</i>		
Locataire HLM	6	5
Locataire autre	1	2
Propriétaire	3	3
<i>Date d'emménagement dans le logement</i>		
Moins de 10 ans	6	3
Plus de 10 ans	4	7

¹¹ Sources : service « démocratie de proximité » (également pour 2006).

Dans le tableau 2 (page précédente), nous mettons en parallèle les caractéristiques de 10 membres du conseil des habitants du secteur 5 et celles d'une sorte de conseil « représentatif », si l'on voulait une parfaite représentativité par rapport à la composition sociale du quartier. Nous tenons à préciser que notre but n'est pas de stigmatiser un quelconque manque de représentativité du conseil, puisqu'il n'est pas inscrit dans la charte de la démocratie participative que les conseils sont censés être représentatifs de la population. Cependant, nous avons estimé intéressant de mettre en lumière ces différences pour mieux expliquer dans quelle mesure les caractéristiques des membres du conseil et, parmi eux, ceux qui sont les plus visibles et dynamiques, peuvent influencer la participation aux réunions et l'intérêt qui peut y être porté, mais aussi le type de projets défendus par le conseil. Cette mise en exergue est également liée à l'interrogation initiale du maire qui voulait faire participer les « sans voix ».

Comme on peut s'en apercevoir dans le tableau 2, les caractéristiques des actuels membres du conseil des habitants du secteur 5 diffèrent sensiblement de celles des habitants de ce même secteur : elle est beaucoup plus masculine et beaucoup plus âgée que la moyenne du secteur. Les retraités y sont deux fois plus nombreux, les ouvriers et employés deux fois moins nombreux que les professions intermédiaires (qui le sont deux fois plus). Aucun représentant du quartier Grand Pont ne siège au conseil, la quasi totalité des membres est issu du quartier des Vieilles Granges, et le seul membre du quartier Jules Verne fait partie de ceux qu'on a essayé de faire venir pour compléter la liste au dernier moment et dont nous parlions plus haut.

Quand on prend en compte la dernière profession exercée par les retraités, on obtient quatre professions intermédiaires (toutes venant de Vieilles Granges), cinq employés et un ouvrier, ce qui montre une pyramide inversée par rapport à celle du quartier, confirmée par le niveau d'études des membres du conseil, mais tempérée par le statut d'occupation, qui est la seule donnée qui n'est pas trop éloignée de la moyenne du secteur : la moitié des membres du conseil habitent en HLM.

On peut noter aussi une grande distorsion quant à l'ancienneté dans le quartier : il semble que le fait d'habiter depuis longtemps dans le quartier motive plus à participer au conseil des habitants, ce qui semble logique (4 membres habitent leur logement actuel depuis plus de 30 ans).

Certes ces différences existent. Mais nous aurions pu nous attendre à une sélectivité sociale et à une disqualification spatiale beaucoup plus prononcée en cas de compétition électorale plus forte. En effet, on sait qu'une forte concurrence est aussi un barrage social dans l'accès des plus démunis en ressources culturelles et symboliques à des fonctions de représentation. Ainsi, ce qui pourrait paraître être une faiblesse (le manque de participation pour ce qui concerne les candidatures), a au moins permis à quelques employés et un ouvrier de faire partie du conseil des habitants du secteur 5. Cependant, cela n'a pas empêché la disqualification spatiale puisqu'on ne retrouve qu'un seul habitant du quartier « Jules Verne », qui, de surcroît, n'était pas volontaire au départ.

Une dernière série de remarques s'impose concernant la répartition des responsabilités à l'intérieur même du conseil, qu'elle soit officielle (président, vice-président, représentant à la commission de coordination) ou réelle (prise de parole lors des réunions, participation à l'animation et à la définition des thématiques abordées). Il suffit d'assister à quelques réunions publiques du conseil des habitants pour s'apercevoir que certains membres sont plus impliqués que d'autres, les représentants des professions intermédiaires plus que les employés et ouvriers, les propriétaires et locataires non HLM plus que les locataires HLM. La même logique prévaut à propos des responsabilités officielles prises par les uns et par les autres. Ce ne sont d'ailleurs pas seulement les positions professionnelles qui sont ici discriminantes, mais aussi la trajectoire associative, syndicale ou parfois politique, et l'intérêt porté à ces questions. Le cas de la présidente, Mme X, est emblématique de ce phénomène, puisqu'elle a été par le passé très impliquée sur le plan syndical et politique, jusqu'à siéger en tant qu'adjointe au maire de Blancs-Rivages dans le passé (début de mandat en 1977). Son investissement dans le conseil des habitants est très important. Les réunions sont animées par elle, et elle y utilise une grande partie du temps de parole, pas seulement pour animer la réunion, mais aussi faire part de ses propres idées, parfois aussi pour partager ses propres expériences passées et sa connaissance du passé du quartier, qui trouve écho auprès des habitants les plus anciens du secteur. Cette « culture commune », qu'elle partage avec la plupart des habitants les plus assidus des réunions du conseil, peut contribuer à faire oublier son marquage politique et syndical à gauche pour des habitants qui ne partagent pas forcément ses idées.

Une analyse qualitative des acteurs du dispositif

Le cas de la présidente du conseil des habitants du secteur 5

Le passé syndical et politique très actif de Madame X, notamment en tant qu'adjointe au maire dans une équipe municipale précédente, nous a posé de réelles difficultés pour définir avec précision le rôle de Mme X en tant que présidente du conseil des habitants du secteur n°5. En effet, si l'un des principaux reproches adressés aux CCQ était celui de s'être « politisé », il paraît clair que le poste occupé par Mme X dans le dispositif associé à son parcours militant n'est certainement pas de nature à garantir l'apolitisme du dispositif prôné dans la charte de la démocratie participative.

En effet, derrière un discours volontariste mettant en exergue la volonté des citoyens à effectuer des projets collectifs, le militantisme passé ne peut pas complètement disparaître (Mme X est non seulement membre du parti communiste, mais a eu à ce titre un poste d'adjoint dès la fin des années 1970).

Par ailleurs, notre étude a mis en avant une typologie des habitants s'impliquant dans les conseils des habitants ou y assistant. On peut constater que certaines des caractéristiques identifiées correspondent au profil de Mme X (à savoir : profession intermédiaire, retraitée, locataire non HLM ou propriétaire...). Plusieurs questions peuvent ainsi être soulevées. Les règles de fonctionnement édictées par la charte de la démocratie participative ne favoriseraient-elles pas une typologie de participants plutôt qu'un autre ? Quelle peut être l'influence des caractéristiques propres à Mme X sur sa façon d'animer les conseils, de d'orienter les choix, les demandes ou encore les projets et leurs priorités ?¹

Derrière ces interrogations se cachent les ambiguïtés du poste de président de conseil des habitants : il est l'interface entre la mairie et les revendications des habitants : la gestion de la vie quotidienne dans le quartier, la formalisation de projets (aire de jeux, manifestations culturelles, etc.). Il s'agit de transformer les débats lors des conseils en actes par le biais des élus et des services municipaux. Mme X pense que l'on peut « arranger les choses » par l'intermédiaire de ce dispositif. Néanmoins, l'individualisme des gens semble quelque peu décourageant puisque les mobilisations des habitants « ne répondent qu'à leurs intérêts ». Le rôle de président de conseil des habitants est parfois délicat à tenir, surtout quand les services techniques tardent à répondre, ce qui peut être source de démotivation des demandeurs. Le conseil, et en particulier le président du conseil qui l'incarne, doit prouver son efficacité sous peine de voir sa légitimité auprès des habitants décroître. On le comprend, cette position de président dans l'espace politique local est assez délicate puisque récente.

Les représentations des acteurs sont directement liées à leur parcours et leur position sociale et institutionnelle. Les responsables des services techniques et du service de la démocratie participative représentent deux versions opposées – que l'on espère complémentaires – du rapport aux conseils des habitants : si le premier veut démontrer la capacité de ses services à répondre de manière efficace aux demandes concrètes des habitants en appliquant les techniques de management qu'il incarne de par son haut niveau de diplôme et sa position institutionnelle élevée à la mairie, le second, quant à lui, s'intéresse avant tout aux objectifs – voire aux enjeux – politiques qui ont sous-tendu la redynamisation des CCQ et la mise en place des conseils d'habitants. En effet, il ne peut guère s'appuyer sur une autre légitimité que celle qu'il tire directement de la confiance du maire en personne : son niveau de diplôme et sa position institutionnelle ambiguë (chef de service alors qu'il n'est que cadre B, et encore seulement depuis peu). Le maire et son adjointe présentent également deux rapports bien différents aux conseils des habitants. Le maire en est l'initiatrice : son dynamisme vis à vis du dispositif et son implication concrète dans les réunions, dans la rencontre avec les élus des conseils mais aussi régulièrement avec les habitants en sont les témoins, d'autant plus que les effets négatifs – politisation des rapports entre conseils d'habitants et mairie – peuvent avoir un certain effet sur l'issue des prochaines élections et donc son propre mandat. L'adjointe chargée – entre autres – des conseils des habitants, du fait de problèmes de santé, a d'entrée pris de la distance par rapport au dispositif, ce qui a pu provoquer chez elle une certaine mise à distance, même si elle a tenté plus récemment de se réinvestir – peut-être même à cause de la volonté du maire de

faire évaluer le dispositif par une équipe de recherche qu'elle a pu percevoir comme une possible remise en cause de sa propre légitimité. Sa position sociale et son capital culturel – mais également son capital symbolique (prestige, statut) – ne peuvent guère l'aider dans une possible émancipation même partielle vis à vis du maire, dont les caractéristiques sont inverses. Mme X enfin, en tant que présidente du conseil des habitants étudié, domine son conseil et tente parfois même de prendre plus de place que sa fonction de présidente ne peut lui accorder, par des sortes de petits défis qu'elle lance au maire et aux services administratifs comme la défense des habitants contre la mairie, ses capacités à mener des actions de manière quasi autonome, ou encore son utilisation de la presse locale pour asseoir le pouvoir que le conseil des habitants a peine à lui donner. Ce sont ses longues années de militantisme syndical et politique qui donnent tant d'assurance à Mme X, mais son marquage politique n'est pas un avantage quant à l'objectif d'apolitisme assigné au dispositif des conseils des habitants.

La participation des habitants

Pour répondre à la problématique de la participation des « sans voix » aux conseils des habitants, nous avons réalisé une enquête par questionnaire auprès d'un échantillon représentatif de la population du quartier étudié (n = 93), que nous avons complété par un échantillon de participants aux réunions du conseil et à ses membres. Il fallait en particulier recueillir des données sur le degré de connaissance du dispositif et les représentations qu'en ont les habitants, ainsi que le niveau de participation au conseil des habitants. Ces données seraient mises en rapport avec les caractéristiques sociographiques des répondants, et en particulier le niveau social et culturel, le lieu d'habitation et le statut d'occupation.

Tableau 3 : Représentativité de l'échantillon aléatoire avec la population du secteur 5

Caractéristiques sociographiques	Population du secteur 5	Échantillon aléatoire	Échantillon redressé
Sexe			
Hommes	43,0 %	47 %	46 %
Femmes	57,0 %	53 %	54 %
Profession			
Ouvriers	22 %	19 %	25 %
Employés	18 %	19 %	17 %
Professions intermédiaires	9 %	12 %	9 %
Cadres et prof. intellect. sup.	2 %	2 %	1 %
Retraités	16 %	24 %	14 %
Autres sans act. professionnelle	31 %	24 %	33 %
Age¹²			
16-25 ans	16 %	13 %	17 %
26-35 ans	17 %	11 %	17 %
36-45 ans	18 %	12 %	19 %
46-55 ans	17 %	20 %	17 %
56-65 ans	11 %	18 %	9 %
66-75 ans	12 %	13 %	11 %
76 ans et plus	9 %	13 %	10 %
Diplôme obtenu			
Aucun diplôme	56 %	48 %	46 %
CAP-BEP	27 %	27 %	29 %
Bac et plus	17 %	24 %	14 %
Quartier d'habitation			
Vieilles Granges	35 %	34 %	31 %
Jules Verne	42 %	40 %	45 %
Grand Pont	23 %	26 %	24 %
Statut d'occupation			
Locataire HLM	57 %	55 %	59 %
Locataire autre	14 %	10 %	11 %
Propriétaire	25 %	35 %	29 %
Date d'emménagement dans le logement			
Moins de 10 ans	60 %	48 %	58 %
Plus de 10 ans	40 %	52 %	42 %

¹² Les pourcentages indiqués pour l'âge correspondent aux chiffres du département (nous n'avons pu obtenir ceux du secteur 5)

Nous avons comparé cet échantillon à un groupe de 18 habitants ayant participé aux réunions auxquelles nous avons pu assister en tant qu'observateurs, ainsi qu'à un autre groupe, l'ensemble des 10 membres actuels du conseil des habitants du secteur 5, qui ont tous bien voulu répondre à notre questionnaire (certains d'entre eux ont été interrogés en face à face). Ces trois groupes ont été définis en fonction d'un degré de participation (habitant aléatoire, participant à au moins une réunion, membre du conseil) ce qui doit nous permettre de compléter l'analyse typologique du rapport au conseil des habitants.

La connaissance du dispositif

Celui-ci passe d'abord par une connaissance générale de la manière dont la mairie a conçu les conseils des habitants, notamment autour de l'idée de secteurs. Au vu des résultats, seule une très faible minorité des habitants connaissent leur secteur.

On peut s'apercevoir que la communication à propos du dispositif le rend visible par une partie non négligeable de la population : 35% en ont entendu parler, auxquels on peut ajouter 12% qui en ont une idée plus vague. Parmi ceux-ci, l'origine de l'information vient d'abord des magazines municipaux (40%) ou la presse locale (25%), mais aussi parfois par le bouche à oreille (29%) et, moins fréquemment, par une affiche ou un tract (6%). Mais l'on peut aussi se dire à l'inverse que, malgré les moyens d'information importants mis en œuvre régulièrement par la mairie, on trouve encore 54% des habitants qui n'en ont pas du tout entendu parler.

Si les conseils des habitants semblent représenter quelque chose pour une partie de la population, dès que l'on entre dans le détail de son fonctionnement, on s'aperçoit que cette connaissance reste superficielle : seuls 13% des habitants savent que les membres du conseil des habitants sont élus, 10% savent qu'il est dirigé par une femme, seuls 4% peuvent citer l'un des projets mis en œuvre par le conseil ces dernières années et peu lisent régulièrement des comptes-rendus.

Le degré de participation au dispositif

Comme le laissent supposer les résultats de la première partie sur le degré d'information des habitants, la proportion des personnes n'ayant jamais assisté à une réunion du conseil des habitants atteint 94% des enquêtés. Parmi ceux qui ont déjà assisté, la plupart sont déçus de ce qu'ils y ont trouvé (ce qui explique pourquoi ils ne sont pas revenus). Seule une personne les a trouvés utiles : elle en faisait partie elle-même. Parmi ceux qui n'y ont jamais assisté, certains invoquent le manque de temps (17%) et quelques-uns souhaiteraient assister aux réunions. Mais la plupart semblent ne pas s'y intéresser.

Si la participation ou la volonté de participer au conseil n'est pas fréquente – c'est le moins qu'on puisse dire –, la perception que les habitants en ont globalement n'est pas franchement mauvaise.

Les représentations à propos du dispositif

Certains habitants se désintéressent totalement du dispositif, mais seule une faible minorité (10%) déclare que les conseils ne sont pas utiles ou pas utiles du tout. Quand on essaie de creuser un peu la perception qu'ont les habitants du conseil, la plupart se réfugient dans l'absence totale de réponse. Les rares personnes qui s'expriment sur les modifications qu'ils proposeraient pour le conseil des habitants sont généralement (mais pas toujours) ceux qui ont déjà assisté au moins à une réunion : certains estiment ne pas être suffisamment informés et qu'il faudrait améliorer cet aspect, d'autres, plus rares, estiment que le conseil ne dispose pas suffisamment de pouvoir ou qu'il devrait mieux répondre aux attentes des habitants.

Les habitants ont été interrogés sur leur connaissance des grands projets menés dans leur secteur par le conseil. Nous avons vu plus haut que seuls 4% peuvent citer l'un des projets mis en œuvre par le conseil ces dernières années. Dans un second temps, nous avons cité les deux derniers projets réalisés pour prendre en compte les représentations des habitants sur l'utilité de tels projets pour les habitants du quartier. L'immense majorité des habitants ont un avis plutôt favorable à ces projets.

Il faut cependant ajouter que, lors des entretiens, plusieurs enquêtés considéraient que ces projets ne leur étaient pas utiles à eux et répondaient dans un premier temps qu'ils trouvaient ces projets inutiles. C'est en insistant sur l'utilité *pour les habitants du quartier* que leur avis évoluait. Par ailleurs, des dégradations récentes ont concerné la plaine de jeux « Jules Verne », c'est-à-dire justement les équipements dont la réhabilitation avait fait l'objet du projet du conseil : cela a pu influencer

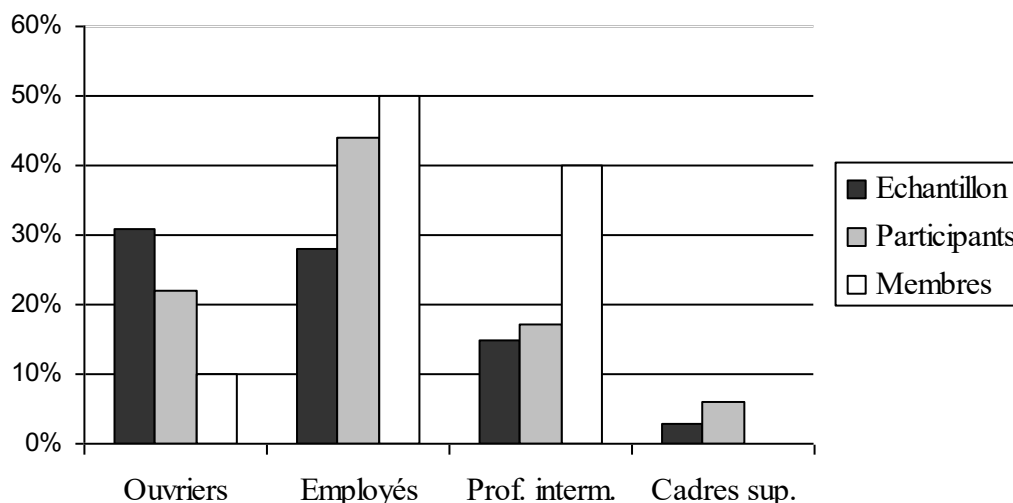
négativement les représentations de l'utilité d'une telle réhabilitation : « c'est utile en soi, mais quand on voit que ça a été dégradé par les jeunes juste après, ça n'a finalement pas servi à grand chose... ».

La question de l'utilité des conseils est liée aussi à la perception qu'ont les habitants de l'efficacité du conseil pour s'opposer à un projet de la mairie : les habitants sont plus nombreux (35%) à penser que le conseil peut s'opposer aux décisions de la mairie que le contraire (15%), même si la moitié d'entre eux n'en ont aucune idée (50%). L'opposition à la mairie n'est pas forcément perçue comme un contre-pouvoir, mais plutôt comme une possibilité d'influencer positivement les décideurs locaux.

L'importance du niveau social et culturel

Comme nous en avons fait l'hypothèse, le niveau social global des habitants a une influence prépondérante sur sa propension à s'intéresser et à se rapprocher d'une structure de participation telle qu'un conseil des habitants. Le graphique 3 montre par exemple que plus on s'élève dans la hiérarchie socioprofessionnelle (qui est un indicateur très fiable de la hiérarchie sociale), plus on a tendance à participer aux réunions publiques du conseil et à en faire partie (c'est-à-dire à avoir voulu être candidat et avoir été élu). On peut noter l'absence de cadres et professions intellectuelles supérieures dans le conseil actuellement, mais cette absence n'est pas significative du fait d'un effectif trop faible de la cohorte des membres du conseil (n=10). Tout au plus pourra-t-on faire l'hypothèse que ce type de structure semble plus adapté aux classes moyennes.

Graphique 3 : Catégorie socioprofessionnelle des trois cohortes.



La plupart des autres indicateurs du niveau social et culturel confirment cette tendance (cf. tableau 4 ci-dessous) : plus on s'approche du conseil des habitants, moins la population concernée est d'origine populaire, moins elle est féminine, plus elle est diplômée et aime beaucoup la lecture, et plus elle connaît personnellement des élus de la municipalité. Cette tendance ressemble beaucoup aux résultats de nombreuses études concernant le rapport à la politique, mais aussi à l'engagement associatif etc. : plus on s'élève dans la hiérarchie sociale, plus le niveau de diplôme s'élève, plus on est un homme plutôt qu'une femme... Plus on s'intéresse à la politique (et aux instances dirigeantes des associations ou des syndicats) et on s'y engage et on a des chances d'être élu. Ainsi, le rapport aux conseils d'habitants semble reproduire le rapport à la politique et autres formes d'engagement¹³.

Ce constat ne nous étonne pas outre mesure, mais nous aurions pu penser que la prédominance des catégories populaires dans la population du secteur 5 aurait pu avoir un effet dynamique sur la participation de ces catégories. Cela ne semble pas être le cas. Plus encore : il est particulièrement étonnant que les lieux de réunions choisis (l'ancienne mairie – secteur Grand Pont – et la salle Dubedout – secteur Jules Verne –) soient justement situés au cœur des deux quartiers les moins représentés dans le

¹³ On notera au passage que les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes à refuser de répondre à la dernière question posée, celle qui demandait à l'enquêté de se situer sur une échelle de sensibilité allant de gauche à droite. Ce genre de questions à caractère politique est particulièrement discriminant entre les hommes et les femmes.

conseil des habitants (voire totalement absents de celui-ci) et dont les habitants sont les moins informés de l'existence du conseil (34% des habitants de Jules Verne et 52% de ceux de Grand Pont ne connaissent pas du tout l'existence du conseil, alors qu'ils ne sont que 20% dans le quartier Vieilles Granges).

Tableau 4 : Niveau social et culturel selon la proximité au conseil d'habitants.

Caractéristiques	Échantillon aléatoire	Participants aux réunions	Membres du conseil	Moyenne
Hommes	46%	56%	70%	50%
Femmes	54%	44%	30%	50%
Propriétaires	35%	50%	30%	37%
Locataires (hors HLM)	10%	17%	20%	12%
Locataires HLM	55%	33%	50%	51%
Ouvriers	31%	22%	10%	28%
Employés	28%	44%	50%	32%
Prof. intermédiaires	15%	17%	40%	17%
Cadres et prof. int. sup.	3%	6%	0%	3%
Diplôme ≥ BAC	24%	18%	40%	24%
Aime beaucoup lire	29%	38%	60%	32%
Ne connaît aucun élu local	79%	53%	0%	69%

Des engagements et intérêts contradictoires ?

Dans cette logique globale de reproduction sociale, on voit néanmoins apparaître une donnée particulière qui la contredit un peu : comme nous l'avions déjà évoqué plus haut (page 38), on trouve une proportion importante de locataire HLM parmi les membres du conseil, presque aussi importante que dans l'échantillon aléatoire (chiffre équivalent à celui des statistiques INSEE du secteur 5) ; le statut d'occupation des participants aux réunions interrogés quant à lui fait apparaître une très nette surreprésentation des propriétaires : la moitié des participants sont propriétaires de leur logement. Lors de la passation des questionnaires par téléphone, les questions ouvertes ont fait l'objet parfois d'explications détaillées sur l'origine de leur participation à ces réunions. Le plus souvent, les propriétaires sont venus parce qu'ils se sont mobilisés au préalable contre un projet municipal qui mettait en péril leur tranquillité ou leur confort :

« J'ai signé et fait signer une pétition contre la route qui devait passer derrière chez moi » (assistante maternelle, ex-mari directeur d'école, propriétaire).

« J'avais fait partie d'une pétition pour ne pas avoir de route derrière chez moi » (vendeuse en boulangerie, propriétaire).

« Je me suis engagé contre le projet de la mairie de construire des logements à la place d'un parking devant chez moi » (dessinateur industriel, propriétaire).

« J'ai moi-même porté une pétition à la mairie alors que je suis plutôt timide. J'ai représenté un groupe d'habitants » (employée d'une petite entreprise, propriétaire).

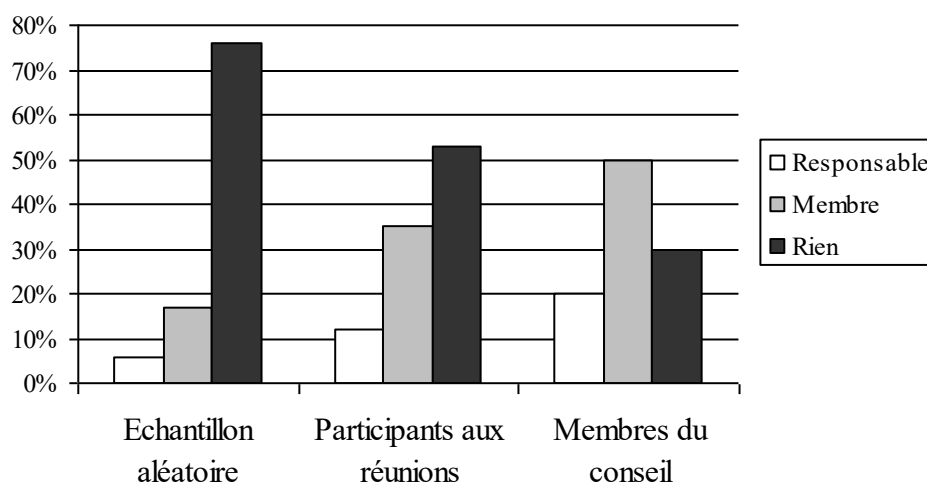
Ce syndrome est connu sous l'appellation « Nimby » (Not in my backyard)¹⁴. Le fait que l'engagement de ces personnes en opposition à la mairie ait abouti à un résultat positif pour eux est sans doute l'une des raisons de leur fidélisation aux réunions du conseil.

Les membres du conseil, quand ils évoquent leur type d'engagement, n'ont pas du tout le même profil : ce sont en partie d'anciens militants syndicaux ou associatifs très actifs, d'autres ont fait la grève « comme tout le monde », l'une d'entre elles s'est engagée dans des actions d'amélioration de la solidarité entre les locataires de son propre immeuble. Mais aucun des dix membres ne déclare avoir été motivé au départ par une volonté de s'opposer à la mairie et à ses projets, dans le but de défendre son intérêt particulier, bien au contraire. Leur engagement dans le conseil semble être la suite logique d'un engagement associatif, syndical, voire politique passé, mais dans une version en même temps *apolitique* – ou du moins qui a la

¹⁴ On pourra se référer ici aux contributions de Marie Loison-Leruste et Patrick Le Guirriec dans l'ouvrage collectif : Koebel M., Walter E. : 2007. [Résister à la disqualification des espaces et des identités](#). Paris : L'Harmattan (pp. 109-139).

volonté d'être apolitique –, qui dépasse la simple défense corporatiste de type syndical – puisqu'elle est censée rechercher l'intérêt général d'un secteur –.

Graphique 4 : Participation associative et proximité du conseil des habitants.



Le graphique 4 montre comment se différencient nos trois cohortes selon l'engagement associatif de leurs membres : les habitants de l'échantillon aléatoire sont les plus nombreux à n'avoir eu aucun engagement associatif, alors que, plus on se rapproche du conseil des habitants, plus on trouve des membres d'associations voire des responsables associatifs (membres du comité ou de l'encadrement bénévole, etc.).

Cette différenciation selon l'engagement se retrouve dans d'autres domaines comme l'intérêt pour la politique, notamment locale, qui va dans le même sens : ceux qui s'intéressent à la politique se sentent aussi plus concernés par le conseil des habitants. Cette relation n'est certainement pas à interpréter comme une *politisation* du conseil, mais plutôt comme une disposition à s'intéresser à un processus d'expression et de décision publiques.

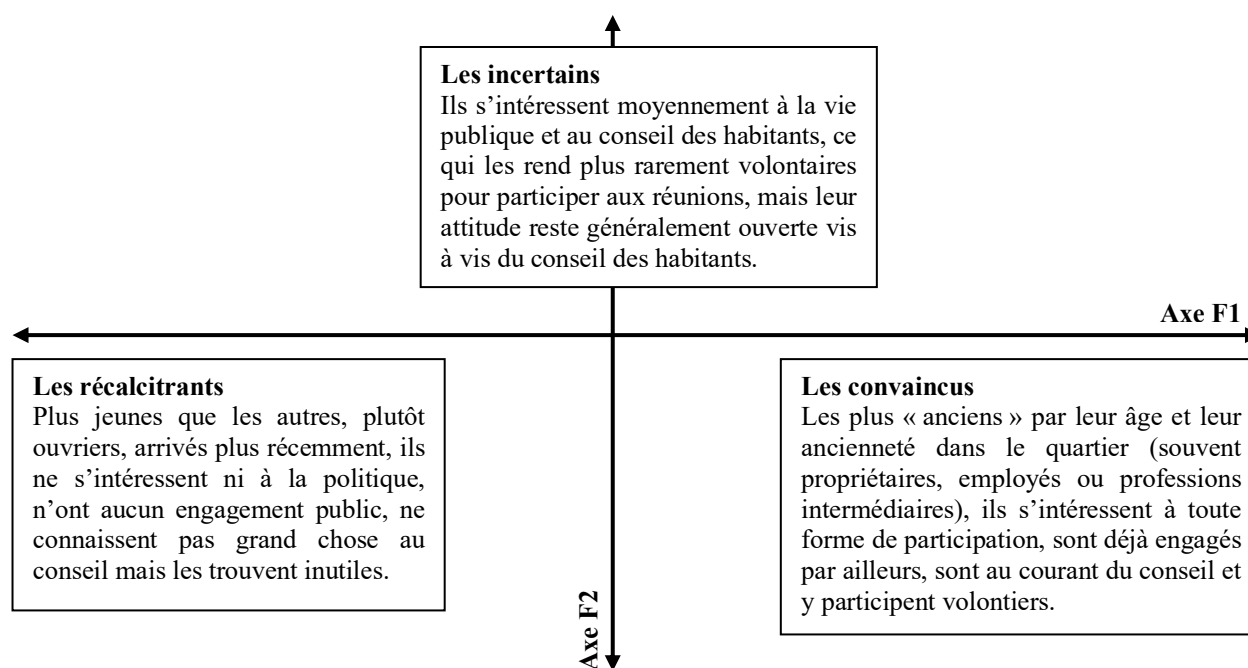
Vers une typologie des relations entre les habitants et le conseil

La richesse des informations recueillies lors de notre enquête pourrait encore faire l'objet de nombreuses interprétations par la profusion des tableaux statistiques disponibles. Le logiciel de traitement d'enquêtes « QuestionData » – a permis de croiser simultanément la plupart des variables en présence, à travers une analyse factorielle des correspondances mettant en relation d'un côté les variables relatives à la sociographie des individus interrogés, et de l'autre une partie des variables correspondant à leur rapport au conseil des habitants. Le détail des calculs et la représentation graphique initiale se trouve en annexe. Nous nous contenterons ci-dessous de modéliser les résultats obtenus, qui résument tout en les illustrant les principaux résultats de notre enquête.

La typologie repérée au travers de l'analyse factorielle des correspondances reste une modélisation théorique, et il serait illusoire de vouloir classer chaque habitant dans l'une des trois attitudes décrites ci-dessus. De plus, cette analyse ne tient pas compte des effectifs correspondant à chaque catégorie, et les 10 membres du conseil ainsi qu'une grande partie des participants aux réunions se retrouvent parmi les *convaincus*. A l'inverse, les habitants les plus nombreux font partie de la catégorie des *récalcitrants*, souvent ouvriers, habitant une HLM à Jules Verne, ou de passage dans le secteur Grand Pont, même si les *incertains* restent nombreux, et, s'ils ne s'engagent pas, conservent un rapport souvent positif à cette expérience.

Cette typologie nous amène à nous reposer la question de départ concernant les « sans voix » : nous ne pouvons que constater que les habitants les moins engagés dans la vie publique (associative, syndicale, politique) restent ceux qui sont les plus éloignés du conseil des habitants et du mode d'engagement qu'il propose, qui restent « récalcitrants » à tout engagement, y compris cette nouvelle forme proposée à Blancs-Rivages.

Graphique 5 : Analyse factorielle des correspondances : participation associative et proximité du conseil des habitants¹⁵.



Ce constat nous amène logiquement à reposer la question du mode de participation proposé par ces conseils d'habitants, d'explorer les dysfonctionnements qui pourraient être en partie à l'origine du désintérêt du plus grand nombre et à mettre en lumière l'incohérence entre les objectifs assignés aux conseils des habitants et la réalité de la participation. Les conclusions qui suivent confirment en partie celles que l'on retrouve dans la plupart des dispositifs de participation des habitants étudiés par d'autres auteurs, mais on peut noter aussi que les caractéristiques propres des conseils d'habitants étudiés ont des effets particuliers sur lesquelles nous insisterons dans cette dernière partie.

Conclusions

L'émergence d'une instance participative au sein de l'espace politique local définit nécessairement de nouveaux acteurs ainsi que de nouveaux rôles. C'est le cas des membres des conseils des habitants. Cette nouvelle légitimité octroyée par les détenteurs du pouvoir politique local, au travers ici d'une charte, de moyens spécifiques et notamment de la mise en place d'une organisation particulière des services, oblige les fonctionnaires territoriaux à rendre des comptes aux conseils des habitants. On pourrait considérer que cette nouvelle « proximité » dans les relations entre les services municipaux et les habitants donne une plus grande légitimité aux services municipaux et aux élus qui les dirigent puisque le but d'une collectivité territoriale n'est-il pas idéalement de rendre service à la population en améliorant la vie quotidienne des habitants, surtout quand ce sont les habitants eux-mêmes qui participent aux décisions qui les concernent ?

En fait, ce type d'instance de participation peut tout aussi se retourner contre ses initiateurs et stigmatiser les fonctionnaires de différents services, quand des dysfonctionnements et des retards multiples viennent enrayer la machine. L'intervention de fonctionnaires au cœur même du dispositif – pendant les réunions des conseils – était censée améliorer la relation entre les services municipaux et les conseils d'habitants. Mais ceux-ci incarnent alors l'objet du mécontentement des habitants, dévalorise ce rôle et provoque des réactions de repli de leur part sur ce qui les différencie des habitants : leur niveau d'expertise, leurs compétences techniques, leur langage technique (ou administratif) inaccessible pour la plupart des habitants, qui rendent le débat et le dialogue difficiles. En effet, côté habitant, pour pouvoir participer et débattre, il faut posséder un minimum de compétences – en commençant par le langage administratif et

¹⁵ L'analyse factorielle correspondante a été placée en annexe du présent document.

technique. Or ces compétences sont inégalement réparties dans la population du quartier : les « sans voix » se trouvent mécaniquement exclus de ces échanges (ce que nous avons pu vérifier en analysant les caractéristiques de ceux qui assistent aux réunions). Mais les fonctionnaires délégués ne maîtrisent de loin pas tous les sujets : ils se retranchent alors derrière leur spécialité pour renvoyer la réponse à plus tard – ce qui signifie un ou deux mois plus tard du fait de la fréquence des réunions du conseil (d'où le sentiment de frustration des habitants). Les conseillers municipaux délégués pour siéger au conseil – quand ils sont présents, ce qui est peu fréquent pour une partie d'entre eux – deviennent également la cible des revendications et des critiques puisqu'ils représentent la mairie et la politique qu'elle mène. Leur position d'élu leur donne rarement les moyens de répondre eux-mêmes de manière pointue et en direct à des questions précises relevant de la compétence des services municipaux. D'où là aussi un renvoi vers ces derniers. De plus, leur présence dans les conseils « à titre consultatif » ne constitue pas pour eux une grande motivation à y siéger (d'où leur absentéisme).

L'expérience du conseils d'habitants du secteur 5 a montré que la hiérarchisation des conseils d'habitants – l'élection d'un président – peut avoir des conséquences sur la teneur des débats : d'une part, le dispositif, qui se voulait apolitique, peut se « teinter » politiquement du fait de l'appartenance politique présente ou passée des membres du conseil (ce fut le cas dans le secteur du centre ville, mais également dans le secteur 5 étudié du fait de l'appartenance politique passée de la présidente, même si cette « politisation » est plus liée aux représentations que s'en font certains des acteurs du dispositif que dans la politisation réelle des débats) ; d'autre part, les débats et la participation des habitants dépendant des compétences de celui qui les anime ou les dirige (dans le cas du secteur 5, la présidente possède des compétences très supérieures aux autres membres du conseil quant à l'art de manier la parole, et qui lui viennent de son expérience syndicale et politique passée), ce qui peut avoir pour effet d'« écraser » la présence des autres membres du conseil (qui restent largement en retrait) et même de rendre difficile la participation des autres habitants présents aux réunions publiques. Ce degré de compétence dans les techniques d'animation – et dans leur adaptation à l'objectif poursuivi – s'exprime également à travers la manière de concevoir la disposition des chaises et tables dans la salle : dans le cas du secteur 5, les membres du conseil des habitants font face aux habitants, les premiers derrière des tables, les autres alignés comme des rangs d'oignons, tous regardant dans la même direction, ce qui ne favorise ni le dialogue ni les échanges entre habitants.

Un autre aspect concerne l'absence de consensus, entre les acteurs clés du dispositif, sur les objectifs poursuivis et le véritable statut des conseils d'habitants dans l'espace politique local. Ces acteurs n'ont pas la même conception des conseils d'habitants, notamment en ce qui concerne les limites de leurs prérogatives et leurs objectifs réels :

- Des tensions se sont développées à certains moments entre la présidente du conseil des habitants du secteur 5 et le maire de Blancs-Rivages à propos de plusieurs points précis. L'un des accrochages vient de la différence de conception de l'autonomie des conseils, de ce que la présidente pourrait appeler le droit d'information du conseil, et le maire, une « instrumentalisation » de la presse locale. En effet, le maire tient à conserver un certain contrôle sur l'information à propos des actions émanant des conseils des habitants. De même, la manière dont la présidente s'est parfois exprimée publiquement – et reprise dans la presse locale qui se plaît à mettre parfois de l'huile sur le feu – à propos des carences de tel ou tel dispositif dans le quartier ou en soutenant des habitants qui s'opposaient à un projet de l'ATU, n'a pas du tout été du goût du maire et de son adjoint. Enfin, le maire souhaite pouvoir garder la possibilité de rencontrer les habitants de n'importe quel quartier sans avoir à prévenir ou à rendre des comptes au conseil des habitants correspondant. Pour elle, les prérogatives des conseils des habitants doivent rester dans certaines limites, et ne pas empiéter sur celles du conseil municipal. Le problème est la définition de ces limites, question qu'il n'est pas facile à résoudre apparemment.
- Plusieurs acteurs clés interrogés – et notamment le maire lui-même – évoquent ce qui pour eux est en partie un échec du dispositif. Le responsable du service « démocratie participative » parle de la « bobologie de trottoir », manière de dire que la plupart des demandes des habitants ne volent pas très haut : il s'agit de demandes très « terre à terre », concrètes, individuelles, qu'à la limite pourraient être traitées d'*égoïstes*, loin en tout cas de l'idéal de la démocratie participative, de

l'intérêt général ou au moins d'une tentative de construction d'un intérêt collectif, que ces acteurs un peu déçus recherchaient peut-être en s'engageant dans la conception et la mise en place de ce dispositif. Le problème, c'est que cet idéal ne fait pas l'objet de précisions dans les objectifs évoqués dans la charte. Difficile alors pour toutes les personnes impliquées de près ou de loin dans les conseils des habitants d'être au clair et de s'entendre sur des objectifs communs : derrière les mots se cachent des idées qui n'ont jamais vraiment été explicitées ni opérationnalisées.

Enfin, il est nécessaire de revenir sur un objectif qui, après analyse des représentations des divers acteurs, semble propre au maire : la préoccupation des « sans voix ». Le souhait du maire était de s'adresser plus particulièrement à ceux qui ne prennent jamais la parole, qui n'expriment jamais leurs demandes, qui ont du mal à comprendre les décisions. On ne peut pas affirmer que ces habitants-là soient tout à fait absents, ni du conseil, ni des réunions publiques. On peut néanmoins affirmer, à la lumière de l'enquête réalisée, qu'ils représentent tout de même les grands absents, ceux qui ont le moins de chances d'accéder au dispositif et de se l'approprier, à l'image du seul membre du conseil des habitants du secteur 5 qui soit issu du quartier Jules Verne, d'origine immigrée et handicapé de surcroît, mais qui ne doit sa présence au sein du conseil qu'à un rattrapage de dernière minute, parce qu'il manquait des candidats pour atteindre le nombre minimum de membres et qu'on lui a un peu forcé la main pour se présenter, ce qu'il n'aurait pas fait de lui-même.

Bibliographie

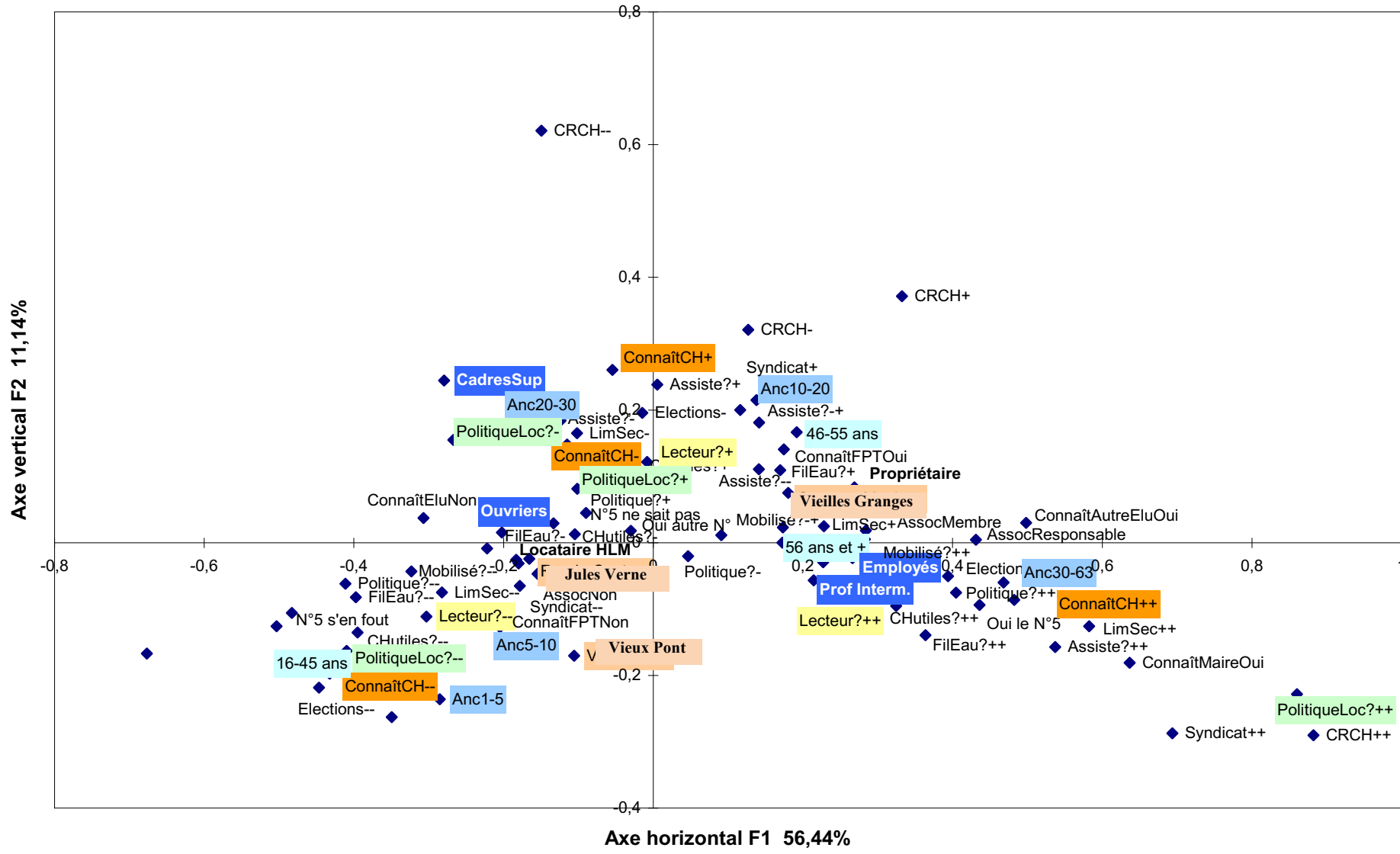
Ouvrages et chapitres d'ouvrages

- Bacqué M-H., Rey H., Sintomer Y. : 2005. *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La Découverte (coll. Recherche).
- Balme R. : 1989. « L'association dans la promotion du pouvoir municipal », in A. Mabileau et C. Sorbets (dir.), *Gouverner les villes moyennes*, Oullins, éd. Pedone (81-107).
- Blanc M. : 1999. « Participation des habitants et politique de la ville », in L. Blondiaux, G. Marcou, F. Rangeon (dir.), *La Démocratie locale, représentation, participation et espace public*, Paris, PUF (177-196).
- Blatrix C. : 1997. « Le référendum local, une procédure de démocratie participative ? », in D. Gaxie (dir.), *Luttes d'institutions. Enjeux et contradictions de l'administration territoriale*, Paris, L'Harmattan (233-269).
- Blatrix C. : 1999. « La pratique politique de l'enquête publique », in L. Blondiaux, G. Marcou, F. Rangeon (dir.), *La Démocratie locale, représentation, participation et espace public*, Paris, PUF (161-176).
- Blondiaux L., Levêque S. : 1999. « La politique locale à l'épreuve de la démocratie. Les formes paradoxales de la démocratie participative dans le XX^e arrondissement de Paris », in C. Neveu (dir.), *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, Paris, L'Harmattan (17-82).
- Blondiaux L., Marcou G., Rangeon F. (dir.) : 1999. *La Démocratie locale, représentation, participation et espace public*, Paris, PUF.
- Bourdieu P. : 2000. *Propos sur le champ politique*, Lyon, Presse universitaire de Lyon.
- Briquet J-L., Sawicki F. (dir.) : 1998. *Le Clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF.
- Champagne P. : 1990. *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Paris, Les Editions de Minuit.
- Dulong D. : 1997. *Moderniser la politique. Aux origines de la Cinquième République*, Paris, L'Harmattan.
- Gaxie D. : 1998. *Le Cens caché, Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Les éditions du Seuil.
- Gaxie D. : 2000. *La Démocratie représentative*, Paris, Montchrestien (3^e édition).
- Gontcharoff G. : 1999. « Le renouveau des comités de quartier », in L. Blondiaux, G. Marcou, F. Rangeon (dir.), *La Démocratie locale, représentation, participation et espace public*, Paris, PUF (305-327).
- Gret M., Sintomer Y. : 2002. *Porto Alegre. L'espoir d'une autre démocratie*, Paris, La Découverte.
- Koebel M. : 1997. *Le Recours à la jeunesse dans l'espace politique local, Les conseils de jeunes en Alsace*, thèse de doctorat en sciences sociales, université des sciences humaines de Strasbourg.
- Koebel M. : 2006. *Le pouvoir local ou la démocratie improbable*. Bellecombe-en-Bauges : Editions du Croquant (collection Savoir/Agir).
- Koebel M., Walter E. : 2007. *Résister à la disqualification des espaces et des identités*. Paris : L'Harmattan (collection Logiques sociales).
- Koebel M. : 2010. « Le local, lieu d'innovation politique ? », in J.-V. Holeindre & B. Richard (coord.). *La démocratie. Histoire, théories, pratiques* (pp. 111-120). Auxerre : Editions Sciences Humaines (coll. Les ouvrages de synthèse).
- Lacousmes P., Le Galès P. : 2005. *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Science Po.

- Lagroye J. (dir.) : 2002. *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences Po et Dalloz (4^e éd.).
- Le Bart C. : 1999. « Les politiques d'image : Entre marketing territorial et identité locale », in R. Balme, A. Faure et A. Mabileau (dir.), *Les nouvelles politiques locales : dynamiques de l'action publique*, Paris, Presses de Sciences Po (415-427).
- Le Bart C. : 2003. *Les Maires. Sociologie d'un rôle*. Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion (coll. Espaces politiques).
- Mabileau A. : 1999. « Les perspectives d'action publique autour d'un local reconsidéré », in R. Balme, A. Faure et A. Mabileau (dir.), *Les nouvelles politiques locales : dynamiques de l'action publique*, Paris, Presses de Sciences Po (465-477).
- Neveu C. : 2003. *Citoyenneté et espace public. Habitants, jeunes et citoyens dans une ville du Nord*, Lille, Septentrion.
- Neveu E. : 1994. *Une société de communication ?*, Paris, Montchrestien.
- Offerlé M. : 1999. « Professions et profession politique » in M. Offerlé (dir.), *La Profession politique XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Berlin (7-35).
- Paoletti M. : 1997. *La démocratie locale et le référendum*, Paris, éditions L'Harmattan.
- Rui S. : 2004. *La démocratie en débat : Les citoyens face à l'action publique*, Paris, édition Armand Colin.
- Sintomer Y. : 2007. *Le pouvoir au peuple. Jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative*, Paris, La Découverte.

Articles

- Autès M. : 2005. « Proximité et démocratie : une adéquation incertaine », *Informations sociales*, 121 (46-55).
- Blanc M. : 1988. « Concertation, sociologie urbaine, citoyenneté », *Annales de la recherche urbaine*, 38 (104-112).
- Blondiaux L., Sintomer Y. : 2002. « L'impératif délibératif », *Politix*, vol. 15, n° 57 (17-35).
- Bourdieu P. : 1981. « La représentation politique. Éléments pour une théorisation du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 36-37 (3-24).
- Bourdieu P. : 1984. « La délégation et le fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 52-53 (49-55).
- Bourdieu P. : 1996. « Sociologie et démocratie », *Zellige*, 3.
- Fourdrignier M. : 1997. *Les conseils des quartiers, un outil de la citoyenneté locale ?*, Paris XII, séminaire européen sur les interactions sociales et les pouvoirs locaux [document non publié fourni par l'auteur à l'équipe de recherche].
- Koebel M. : 2000. « Les profits politiques de l'engagement associatif », *Regards sociologiques*, 20 (165-176).
- Koebel M. : 2007. « Les travers de la démocratie participative », *Sciences humaines (Les grands dossiers)*, 6 (30-34).
- Koebel M. : 2007. « La démocratie représentative en question », *Alternatives économiques*, 259 (68-71).
- Lacroix B. : 1994. « La "crise de la démocratie représentative en France" », *Scalpel, Cahier de sociologie politique de Nanterre*, n° 1 (6-29).
- Le Bohec J. : 1994. « Les rapports entre élus et locaux », *Politix*, 28 (100-112).
- Le Saout R. : 2001. « De l'autonomie fonctionnelle à l'autonomie politique. La question de l'élection des délégués des établissements intercommunaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 140 (73-79).
- Lefebvre R. : 2001. « Rhétorique de la proximité et "crise de la représentation" », *Cahiers lillois d'économie et de sociologie*, 35.
- Lefebvre R. : 2004. « Quand légitimité rime avec proximité », *Mouvements*, 32.
- Legavre J-B. : 1994. « L'horizon local de la communication politique », *Politix*, 28 (76-99).
- Muller P. : 1992. « Entre local et l'Europe. La crise du modèle français des politiques publiques », *Revue française de science politique*, 42 (275-297).
- Petaux J. : 1994. « L'école des maires. Les associations d'élus locaux », *Politix*, 28 (49-63).



Représentation graphique de l'analyse factorielle réalisée (croisement des deux premiers axes).